COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2015

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN -LAMURE - BULLIAT- Mmes CHAVY - LORON - PRALUS - GUILLET - MAISONNEUVE - PERRET -GUILLON -DEFNET - Mrs RINGUET - TOURNISSOUX - PASCAL - PERRET - MARCEL - RECOUDES

Membres excusés:

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PASCAL

Ordre du jour :

- 1) Compte administratif et Compte de Gestion 2014
- 2) Budget primitif 2015
- 3) Vote des taux d'imposition
- 4) Demande de subvention
- 5) Travaux divers
- 6) Questions diverses



1) Compte Administratif et Compte de Gestion 2014

1.1 Service Assainissement

Monsieur DAUTUN ayant présenté le compte administratif 2014 du service de l'assainissement et Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Mme MAISONNEUVE

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le compte administratif 2014 du service assainissement arrêté à :

Recettes d'exploitation	16 338.32€
Dépenses d'exploitation	
Excédent antérieur reporté	40 897.46 €
Excédent d'exploitation	49 689.03 €
•	
Recettes d'investissement	7 306.75 €
Dépenses d'investissement	533.02 €
Excédent antérieur reporté	33 689.48 €
Excédent d'investissement	40 463.21 €

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement excédentaire 2014 au compte 001 de la section d'investissement pour un montant de 40 463.21 € et en section d'exploitation en report à nouveau du budget primitif 2015 pour un montant de 49 689.03 €.

4.2 Budget Communal

Monsieur DAUTUN ayant présenté le compte administratif 2014 du budget communal, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Mme MAISONNEUVE.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime **APPROUVE** le compte administratif 2014 arrêté comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Fonctionnement	Investissement
1 631 968.12 €	1 046 815.34 €
1 196 039.37 €	832 023.04 €
	96 518.54€
+ 442 873.46 €	+ 118 273.76 €
	1 631 968.12 € 1 196 039.37 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 en réserve au compte 1068 pour un montant de 442 873.46 € et l'excédent d'investissement en report au compte 001 pour un montant de 118 273.76 €.

1.2 Compte de gestion 2014 – Service Assainissement

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.3 Compte de gestion 2014 – Budget Communal

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer,

le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.1 Budget Assainissement 2015

Sur proposition de Monsieur DAUTUN, le Conseil Municipal unanime, **APPROUVE** le budget primitif 2015 de l'assainissement, arrêté comme suit :

exploitation en dépenses et en recettes
investissement en dépenses et en recettes
47 769.96 €

2.2 Budget primitif 2015 Communal,

Sur proposition de Monsieur DAUTUN, le Conseil Municipal unanime, **APPROUVE** le budget Primitif 2014 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Fonctionnement dépenses et recettes
Investissement dépenses et recettes
1 344 350.00 €
1 241 500.00 €

3) Taux d'imposition 2014

Sur Proposition de Monsieur DAUTUN, Après délibération, le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition communaux 2015 des trois taxes comme suit :

4) Demande de subvention

Monsieur DAUTUN donne lecture de la demande de subvention concernant la fête des sarmentelles.

Après délibération, le conseil Municipal unanime,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 100 € à h fête des sarmentelles.

5) Travaux divers

Monsieur LAMURE donne lecture de devis concernant une extension du réseau d'assainissement lieudit « la briratte". Le montant total des travaux s'élève à la somme de 28 127.14 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

ACCEPTE les devis pour un montant total de 28 127.14 € TTC

6) Questions diverses

- 6.1 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'il va faire un courrier à Mr COUDERT concernant la remise en état du chemin de l'évêque.
- 6.2 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que la déchetterie a ré ouvert le 04 avril 2015.
- 6.3 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'il convient de demander à la CCSB le prêt de la salle des sports à l'occasion du 61ème congrès départemental des sapeurs-pompiers.
- 6.4 Monsieur MARCEL présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise AFRAP concernant la réalisation d'un panneau signalétique pour le départ des sentiers pédestres. Le Conseil Municipal prendra une décision lors du prochain conseil municipal.
- 6.5 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la Note Beaujolaise organise son concert le samedi 18 avril 2015 à la salle des fêtes de Villié Morgon.
- 6.6 Mme CHAVY informe le Conseil Municipal que l'inauguration de l'école maternelle aura lieu le 29 Mai 2015 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.